



Madame La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du Morbihan,

Vous avez bien répondu à notre courrier du 30 mars dans lequel nous vous demandions le report des CTSD et CDEN. Cependant, cette réponse ne peut nous satisfaire car elle ne tient aucun compte de notre argumentaire : changer la date de ces instances (et les fixer de surcroît pendant les vacances scolaires) et proposer qu'elles se tiennent par mails (ce qui ne simplifie en rien les opérations) ne peut être une réponse acceptable. En effet, la situation est identique que ce soit le 7 avril ou le 15 avril : nous sommes toujours confinés ! Les travaux de carte scolaire ne peuvent pas être faits, dans cette situation, de manière sérieuse et équitable. Il ne s'agit pas simplement d'une gestion des affaires courantes mais d'un véritable enjeu social.

De plus, depuis notre précédent courrier, le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'aucune fermeture de classe ne serait actée pour les communes de moins de 5000 habitants. Nous prenons acte de ce moratoire. Pour nous cela ne suffit pas et nous demandons qu'il soit étendu à toutes les écoles du département. Monsieur le recteur, quant à lui, lors du dernier CTA, a informé les représentants des personnels d'une dotation exceptionnelle de 71 postes supplémentaires pour l'académie.

Madame la Directrice, vous n'êtes pas sans savoir que partout dans le département, les classes peuvent être surchargées et que des ouvertures seront nécessaires. Pour le Morbihan, cette dotation conduirait à l'obtention d'un demi poste supplémentaire pour la rentrée prochaine .Cet ajustement permettra-t-il d'annuler toutes les fermetures, d'ouvrir toutes les classes nécessaires, d'augmenter les moyens de remplacement ?

Nous notons par ailleurs que le recteur a pris soin de ne pas soumettre au vote des représentants des personnels cette nouvelle carte scolaire ni sa répartition entre les départements de l'Académie.

Comment dans ces conditions pourrions-nous nous réunir en CTSD le 15 avril ? Comment pourrions-nous nous réunir en CTSD alors que les écoles sont fermées ?

Pour ces raisons, SUD éducation 56 et FO et la CGT Educ'action 56 demandent l'annulation de la tenue de ce CTSD du 15 avril et **l'engagement d'établir un moratoire pour toutes les fermetures de classes et l'ouverture de classes partout où cela est nécessaire ainsi que l'amélioration des moyens de remplacement, pour l'année scolaire à venir, car à situation exceptionnelle moyens exceptionnels.**

Enfin, concernant le mouvement des personnels, il nous paraît impossible de procéder à l'ouverture des opérations sans nous avoir préalablement consultés sur les modalités de ces opérations, ce qui aurait impliqué de nous soumettre la circulaire départementale portant sur le mouvement au lieu de la publier unilatéralement comme vous l'avez fait.

A ce propos, nous vous rappelons notre attachement à ce que le barème repose principalement sur l'ancienneté générale de service, ce qui n'est pas le cas dans votre circulaire , tout comme notre opposition à voir se multiplier les postes à profil.

Nous avons entendu M. le Président qui assure que l'État veillerait à ce que personne ne reste sur la touche « quoi qu'il en coûte », et vous pouvez compter sur notre détermination à faire appliquer au mieux ce principe dans le Morbihan dans l'intérêt des personnels et des élèves.

Veuillez croire Madame la DASEN à notre attachement au service public de l'Éducation Nationale,